



---

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**PROJET DE PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 16 JUIN 2020**  
**SÉANCE TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE SUR L'APPLICATION TEAMS**

---

**SÉANCE ENREGISTRÉE**

**Présences :**

M<sup>me</sup> Annik Boulet  
M<sup>me</sup> Carmen Cloutier  
M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers  
M<sup>me</sup> Ariane Duguay  
M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers  
M<sup>me</sup> Marjolaine Labelle Robert

M<sup>me</sup> Nathalie Latreille  
M<sup>me</sup> Véronique Lemire  
M<sup>me</sup> Geneviève Nolet  
M<sup>me</sup> Anik Vallée  
M<sup>me</sup> Jennifer Veilleux-Mathieu

**Absences :**

M<sup>me</sup> Anne-Marie Cossette remplacée par M<sup>me</sup> Nathalie Latreille  
M. Abdoulaye Diarra  
M<sup>me</sup> Valérie Lallier

1. Ouverture de l'assemblée

M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers, présidente, ouvre l'assemblée à 19 h 03.

La séance est tenue en visioconférence avec l'application TEAMS.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers, présidente, présente l'ordre du jour.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ariane Duguay d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 7.1 Assemblée générale des parents du mois de septembre
- 7.2 Camps pédagogiques

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Nathalie Latreille.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal (documentation jointe)

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 19 mai 2020 tel qu'il a été déposé.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Annik Boulet.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi à discuter.

5. Questions du public

Aucun public.

6. Sujets courants :

6.1. Information de la présidente

6.1.1. Courrier

Aucun courrier reçu.

6.2. Information du représentant du comité de parents

M. Abdoulaye Diarra est absent à cette rencontre.

6.3. Information de la direction

6.3.1. Budget du conseil d'établissement 2020-2021 (adoption)

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers informe les membres que le montant de 400 \$ prévu au budget 2019-2020 qui n'a pas été utilisé n'est pas reconduit.

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers présente le budget du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021. Il est proposé d'utiliser ce budget pour une soirée reconnaissance aux membres du conseil d'établissement à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Considérant que le budget du conseil d'établissement est dépendant de celui de l'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter son budget en conformité à l'article 66 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marjolaine Labelle Robert, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2020-2021 du conseil d'établissement tel que déposé par le président ou la présidente du conseil d'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 400 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Geneviève Nolet.

Proposition adoptée à l'unanimité.

#### 6.3.2. Budget initial de l'école de la Rive 2019-2020 (adoption)

M<sup>me</sup> Deslauriers informe les membres que les budgets non utilisés en 2019-2020 seront utilisés pour absorber le déficit encouru en raison de la Covid-19. En effet, il n'y a aucun revenu depuis le mois de mars, mais le personnel est payé, sauf pour la surveillance du midi où les paiements pour les salaires ont cessé au 1<sup>er</sup> juin. On note environ 30 000 \$ en salaire et 7 000 \$ pour l'achat de matériel de protection en lien avec la Covid-19.

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers présente le budget de fonctionnement et d'investissement de l'école de la Rive pour l'année scolaire 2020-2021.

Considérant que le conseil d'établissement doit adopter le budget de l'établissement en conformité à l'article 95 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant l'article 275 de la Loi de l'instruction publique;

Considérant la politique et les règles de répartition des ressources;

Considérant que le budget du conseil d'établissement a été adopté;

Considérant que le budget du service de garde a été adopté, s'il y a lieu;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers, membre du conseil d'établissement, d'adopter le budget 2020-2021 de fonctionnement et d'investissement tel que déposé par la direction de l'établissement prévoyant des dépenses égales aux revenus de l'ordre de 274 374 \$ et annexé à cette résolution; le tout sous réserve de l'approbation du bureau de la direction générale de la commission scolaire tel que prévu à l'article 276 de la LIP.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Jennifer Veilleux-Mathieu.

Proposition adoptée à l'unanimité.

### 6.3.3. Organisation scolaire 2020-2021

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers présente l'organisation scolaire prévue pour l'an prochain :

	Groupes	Élèves
Préscolaire	4	75
1 <sup>re</sup> année	3 *	69
2 <sup>e</sup> année	3 *	62
3 <sup>e</sup> année	2 *	52
4 <sup>e</sup> année	3 *	75
5 <sup>e</sup> année	3 *	66
6 <sup>e</sup> année	3 *	65
GAER	2	

Pour un total d'environ 482 élèves.

\* Groupe multiâge possible

M<sup>me</sup> Deslauriers profite de l'occasion pour annoncer que M<sup>me</sup> Carmen Cloutier prendra sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, après 44 ans d'enseignement à l'école de la Rive.

M<sup>me</sup> Cloutier présente un bref résumé de sa carrière de 54 ans dans l'enseignement, soit 44 ans à l'école de la Rive. Elle a fait partie des comités de parents dès leur création, soit de 1989 à 1998. Ces comités ont été remplacés par les conseils d'établissement sur lesquels elle siège également depuis leur création, soit 1998. Une implication de 31 années! Nous la remercions chaleureusement et la félicitons pour toutes ces belles années auprès des élèves et de la communauté!

M<sup>me</sup> Deslauriers informe également les parents que la rentrée au mois de septembre prochain est prévue à temps plein pour tous. Par contre, les élèves seront placés en sous-groupes de 6 élèves. Les spécialistes iront dans les classes, sauf pour l'éducation physique où les modalités restent à valider. À voir également l'organisation pour le service de garde puisque les élèves doivent demeurer dans le même local toute la journée. Nous sommes toujours en attente des consignes à ce sujet, tout comme pour les récréations et la période du midi. Le transport scolaire demeure également un défi.

#### 6.3.4. Activité de fin d'année

Salut annuel : une parade à vélo est prévue le 19 juin dans les rues du quartier. Une quarantaine de membres du personnel circuleront à vélo. Nous serons accompagnés par la police de Châteauguay et Robus commanditera un autobus qui fermera la parade pour les membres du personnel qui ne sont pas en mesure de faire du vélo.

Nous avons souligné nos finissants dans la vidéo avec une haie d'honneur.

#### 6.3.5. Modification de la grille-matières

M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers présente la nouvelle grille-matières en raison de l'ajout d'une période supplémentaire de 30 minutes de spécialité avec le titulaire au préscolaire. Il est donc proposé d'ajouter 30 minutes d'éducation physique dans le local de motricité.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Eve Demers d'approuver la grille-matières 2020-2021 telle que présentée.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Marjolaine Labelle Robert.

Proposition approuvée à l'unanimité.

#### 6.3.6. Rentrée progressive au préscolaire

M<sup>me</sup> Ariane Duguay présente l'horaire de la rentrée progressive pour les élèves de maternelle pour l'année scolaire 2019-2020.

27 août 2020

Rencontre de parents

31 août au 3 septembre 2020

Rentrée progressive

*L'horaire sera envoyé aux parents par la poste au mois de juillet.*

4 septembre 2020

Début de l'horaire régulier

Il est proposé par M<sup>me</sup> Ariane Duguay d'approuver l'horaire de la rentrée progressive pour les élèves de maternelle qui se déroulera sur 4 jours, soit du 31 août au 3 septembre inclusivement. La première journée de classe régulière sera donc le 4 septembre 2020.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Anik Vallée.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Puisqu'il n'y a pas eu de portes ouvertes, nous avons fait parvenir par courriel aux parents un questionnaire à compléter pour connaître les futurs élèves du préscolaire, ceci avait pour but d'aider à la formation des groupes. Un livre interactif a également été présenté aux futurs élèves pour qu'ils puissent visiter l'école de la Rive virtuellement.

#### 6.3.7. Projet de la vente de chocolat

M<sup>me</sup> Deslauriers présente la situation et rappelle que la loi ne permet pas un remboursement des profits à l'élève directement et que les profits appartiennent à l'école, si l'activité n'a pas lieu.

49 élèves en 6<sup>e</sup> année

39 élèves ont vendu du chocolat pour financer la classe-verte

9 élèves n'ont pas de frères et sœurs

M<sup>me</sup> Deslauriers propose de remettre les profits de la campagne de financement à la fratrie pour les activités parascolaires (danse, karaté, yoga, club de course, tournoi, etc.) afin d'utiliser le montant le plus rapidement possible. Sinon, ce montant pourra être utilisé pour la classe-verte dans quelques années du petit frère ou de la petite soeur. Pour les 9 élèves qui n'ont pas de fratrie, les profits seront conservés dans le fonds à destination spéciale pour aider les familles dans le besoin, afin de leur permettre de participer à la classe-verte dans les prochaines années. Cette proposition fait profiter le plus de familles et c'est la situation où les parents sont le moins pénalisés. La situation sera précisée aux parents à compter de l'an prochain.

Nous remercions les parents pour leur compréhension et leur collaboration dans cette situation.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Anik Vallée d'approuver l'utilisation des profits amassés pour la classe-verte de juin 2020 par la fratrie pour des activités parascolaires ou une future classe-verte.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Ariane Duguay.

Proposition approuvée à l'unanimité.

#### 6.4. Information du service de garde

Aucune information à partager.

Par contre, on souligne l'excellent travail de toute l'équipe du service de garde qui a ouvert un service de garde d'urgence depuis le 4 mai dernier. Ce n'est pas une situation facile en raison de la distanciation, et cela représentait un défi pour les 6 élèves dans un groupe multiâge.

#### 6.5. Information des enseignants

Aucune information des enseignants à traiter.

### 7. Autres sujets :

#### 7.1. Assemblée générale des parents du mois de septembre

Il est proposé de tenir l'assemblée générale des parents le 9 septembre prochain, à 18 h 45, afin de respecter la distanciation. Possibilité de changement selon les consignes à venir.

#### 7.2. Camps pédagogiques

Nous avons tenu des camps pédagogiques pour les élèves de francisation. Ces camps ont été supervisés par l'enseignante de francisation, deux enseignantes et une TES.

Les élèves étaient heureux de revenir à l'école. C'était émouvant.

### 8. Prochaine rencontre

M<sup>me</sup> Anik Vallée félicite M<sup>me</sup> Chantal Deslauriers pour son travail tout au long de cette situation. M<sup>me</sup> Deslauriers souligne le travail du personnel administratif, que c'est un travail d'équipe! Elle ajoute que les enseignants aussi ont fait un beau travail en accompagnement des élèves. Belle capacité d'adaptation! Bravo à l'équipe! La parade en est un bel exemple.

M<sup>me</sup> Deslauriers remercie les parents pour leur engagement tout au long de l'année pour le bien-être collectif de tous les élèves.

Bon été à tous! La santé!

9. Levée de l'assemblée

CE-1920-06-048  
En visioconférence

Il est proposé par M<sup>me</sup> Annik Boulet de lever l'assemblée à 20 h 18.

Proposition secondée par M<sup>me</sup> Ariane Duguay.

Proposition adoptée à l'unanimité.

---

Signature de la présidente

---

Signature de la directrice

/gen  
2020 06 23  
Procès-verbal du 2020 06 16.doc